

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

---

**SÉRIE H**  
**CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790**

**43 H**

**Annonciades rouges**  
**ou des Dix-Vertus de Neufchâteau**

Répertoire numérique détaillé

établi par

André PHILIPPE et François DOUSSET,  
archivistes départementaux

restructuré par

Catherine GOUYON (2006)

Épinal, 1956

## SOMMAIRE DU CLASSEMENT DU FONDS 43 H

---

43 H 1	Inventaire des titres. XVIIIe s.
43 H 2	Fondations. 17015-1790
43 H 3	Registre des professions et des dates. 1630-1787
43 H 4	Registre des prises d'habits et des professions. 1774-1787
43 H 5	Registre des constitutions de rentes. 1682-1774
43 H 6	Contrats et reconnaissances. 1660-1786
43 H 7	Constitutions de rentes. 1691-an IV
43 H 8-23	Biens du couvent.
8	Neufchâteau (1630-1748)
9	Attignéville (1713)
10	Brancourt (1786)
11	Bulgnéville (1668-1770)
12	Fruze (1778-1787)
13	Gironcourt (1530-1703)
14	Gironcourt, Morelmaison et Saint-Menge (1662-1727)
15	Jainvillotte (1622-1734)
16	Longchamp-sous-Châtenois (1666-1748)
17	Moriville (1770)
18	Ollainville (1569-1770)
19	Rainville (1666-1712)
20-21	Rouvres-la-Chétive (1623-1770)
22	Saint-Paul (1552-1770)
23	Viviers-lès-Offroicourt (1587-1635)
43 H 24	Etats du temporel du monastère. 1755-1788
43 H 25	Comptes : recettes. 1788-1790
43 H 26	Comptes : dépenses. 1788-1790
43 H 27	Procès. 1778-1790
43 H 28	Constitutions et gagnages. 1790
43 H 29	Application des lois de l'Assemblée nationale. 1791

## ANNONCIADES ROUGES OU DES DIX VERTUS DE NEUFCHATEAU<sup>1</sup>

XLIII H 1

(Liasse). — 1 cahier papier de 4 feuillets.

### "Inventaire des papiers de l'église"<sup>2</sup>.

Fondations de messes ; brefs et lettres d'indulgence ; reliques ; canonisation de la Bienheureuse Jeanne de Valois, lettre d'Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg aux bourgeois de Neufchâteau en faveur des Annonciades. 12 mai 1632 ; donation par ladite princesse d'une corde de bois. 13 mai 1651 etc<sup>3</sup>.

XVIII<sup>e</sup> siècle

XLIII H 2

(Liasse). — 4 pièces papier.

### Fondations.

Transfert d'une fondation par Joseph et Etienne Foissey à l'église des Annonciades. 1715 ; réduction par l'évêque de Toul, à la demande des religieuses de la fondation de Claude Foissey et d'Anne Mouroi, bourgeois de Neufchâteau. 1771 ; autorisation accordée par le Directoire du département des Vosges à Marie Antoinette Renaud, religieuse professe de l'Annonciade de Neufchâteau à percevoir la somme annuelle de dix livres provenant de la fondation de Marguerite Marqueron, de Grofigny. 1790. 4 pièces parchemin.

1715-1790

XLIII H 3

(Registre). — 1 registre de 32 feuillets papier (écrits).

### Registre des professions et des dots.

"Livre ou sont marquez toutes les religieuses qui ont esté receu dans notre monastère et ce qu'elles ont donné de dotte". Registre incomplet pages conservées : 1 à 42 et 117 à 135. Les pages 1 à 42 contiennent les professions de 1630 à 1787 et les dots appartées par chaque religieuse ; les pages 117 à 135 l'emploi qui fut fait de ces dots.

1630-1787

XLIII H 4

(Liasse). — 3 cahiers papier de 7 et 10 feuillets.

### Registre des prises d'habit et des professions.

3 cahiers (1<sup>er</sup> cahier en double exemplaire, 1774-1775 ; 3<sup>e</sup> cahier, 1780-1787).

1774-1787

XLIII H 5

(Registre). — 1 registre 149 feuillets (écrits) relié en veau.

### Registre des constitutions de rentes.

Registre commencé en 1743, contenant 1<sup>o</sup>) une table des constitutions réparties mois par mois, suivant le mois de l'année où elles furent contractées (les feuillets correspondant aux mois de janvier, février, mars, avril et mai en partie manquant ; 2<sup>o</sup>) le détail, tenu à joir chaque année de 1743 à 1774, des recouvrements des rentes, chaque constitution ayant une page distincte à son rang suivant le mois de l'échéance de la rente<sup>4</sup>. Les contrats de constitutions passées après 1743, date où le registre fut commencé, la table dressée, et le calendrier des rentes établi par feuilles séparées sont mentionnés en supplément à la table, et intercalés à chaque mois, soit au verso d'une constitution antérieure à 1743, soit en remplacement d'une constitution éteinte par remboursement. Le contrat de constitution le plus ancien signalé

<sup>1</sup> Ordre fondé par Sainte Jeanne de Valois fille de Louis XI. Voir à ce sujet, chanoine Eugène Martin, *Les Trois Ordres de Saint François dans la région Lorraine*, extrait des *Etudes Franciscaines*, Paris, 1930 p. 66. Le couvent de Neufchâteau fut fondé par le prince et la princesse de Phalsbourg, le 25 juillet 1630. cf. E. Martin *op. cit* p. 69 et XLIII H 3 p. 3.

<sup>2</sup> Cité dans A. Philippe, *Répertoire des anciens inventaires* des Archives des Vosges, Epinal, 1935, p. 25 n° 152.

<sup>3</sup> L'inventaire très bref et incomplet ne fait que mentionner les titres. Ceux-ci sont perdus.

<sup>4</sup> Les rentes remboursées entre 1743 et 1774 sont rayées de 2 traits croisés.

est de 1682 ; 3°) les fondations, rangées suivant le même principe, et précédées d'une table des fondations antérieures à 1744 cotées de A à R ; à cette table on a ajouté des fondations faites de 1746 à 1769 ; qui sont intercalées à leur place dans le mois dans le calendrier des fondations faisant suite à cette table ; 4°) enfin, au derniers feuillet, des formules de quittances délivrées en 1743-45 par Marie Elisabeth de St Ouain, procureur.

1682-1774

**XLIII H 6**

(Registre). — 1 registre de 355 pages, relié en parchemin.

**"Livre contenant des extraits des contracts de constitution et reconnoissances d'iceux".**

Le registre a été commencé en 1775. Les contrats de constitution sont enregistrés dans l'ordre des jours et des mois de leur passation. Le plus ancien est daté en 1660. Les reconnoissances successives sont notées. Tenu à jour pour les reconnoissances faites entre 1772 et 1787 et les extinctions par suite de remboursement faites entre ces mêmes dates. Les fondations enregistrées suivant le même système, remplissent les pages 315 à 355.

1660-1786

**XLIII H 7**

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 36 pièces papier.

**Constitutions de rentes.**

Titres concernant 17 constitutions de reste comprenant : une rente au capital de 400 livres dont le titre primordial est une rente faite le 3 novembre 1691, par Jean Habert au profit de Christophe Chalot. Cette rente échoit aux religieuses en 1737. De 1774 à 1790 le débiteur est Joseph Perrier, marchand de fer à Neufchâteau ; — une rente de 15 francs au capital de 300 francs dont le titre primordial est constitué le 1<sup>er</sup> février 1721, par la rente faite aux religieuses par Dominique Florentin et Barbe Frebillot, sa femme, de Dolaincourt. De 1770 à 1790, le débiteur est Nicolas Breton, de Dolaincourt. — une rente de 15 francs, dont le titre primordial est la constitution faite aux religieuses le 26 mars 1725 par Claude Drouin, maréchal ferrant à Dommartin. De 1783 à 1790, le débiteur est Joseph Fontaine, gendre du dit Drouin ; — une rente de 150 livres au capital de 3.000 livres, dont le titre primordial est la constitution faite le 31 janvier 1727 par François Bourdelois, marchand à Gironcourt, et Anne Fleuriot, sa femme lors de la retroussion par les religieuses du gagnage de Gironcourt acheté par elles le 26 août 1726. En 1790, le débiteur est Jean Dominique Drappier, laboureur à Dombasle-devant-Darney ; — une rente de 20 francs dont le titre primordial est une constitution faite le 17 avril 1733 aux religieuses par Thomas Thiery, Anne Marie Gadault, sa femme, laboureur à Gironcourt : en 1790 le débiteur est Thomas Thiery ; — une rente de 13 livres 3 sols 6 deniers dont les titres primordiaux sont des constitutions du 15 avril 1739 et du 28 juin 1775 faites par René Jacquot, manouvrier au Ménil-sur-Vair, et Anne Gaudelot, sa femme. En 1790, les débiteurs sont Joseph Gollot, bonnetier, et René Jacquot, chanvier au Ménil-sur-Vair ; — une rente de 15 livres constitués par Jean Thiery, laboureur à Gironcourt, le 10 juillet 1743. En 1790, les débiteurs sont les héritiers de Jean Thiery ; — une rente de 25 francs barrois constituée aux religieuses par Sébastien Jean Noël, d'Imbreucourt, et passée le 23 janvier 1745 aux mains de Léonard Varillot, vigneron, et de Nicolas Vuidel, de Vouxeu. De 1774 à 1790 les débiteurs sont Sébastien Durand, laboureur, et Claude Simon, vigneron, tous deux de Vouxeu ; — une rente de 25 francs constituée le 17 novembre 1714 par Sébastien Bastien et Pierrette Biquet, sa femme, laboureurs à Vouxeu de 1774 à 1790, les débiteurs sont : Elophe Gérard, charpentier à Vouxeu, et François Chauvelot, sa femme ; — une rente constituée le 27 juillet 1714 par Jean Gérard et Marguerite Genin, sa femme, et Claude Mougenot, tous de Vouxeu. De 1772 à 1790, le débiteur est Laurent Gérard, marchand à Vouxeu ; — une rente de 75 livres constituée le 31 décembre par Etienne Royer, tailleur de pierre à La Neuville-sous-Châtenois. De 1776 à 1790, les débiteurs sont : Jean Adam, laboureur, et François Adam, manouvrier à La Neuveville-sous-Châtenois ; beaux frères d'Etienne Royer ; — une rente de 35 francs constituée le 27 novembre 1723 par Claude Lambert, chanvier, de Borchaincourt, et autres. En 1790 les débiteurs sont : Gabrielle Virion, veuve de Nicolas Lambert, Pierre Olry, Joseph Gaudez et Jean Viard ; une rente de 15 livres 2 sols constituée le 27 janvier 1755 par Nicolas Gardeux, laboureur à Brancourt, et Françoise Gardeux, sa femme. En 1790 les débiteurs sont : les mêmes ; — une rente de 75 livres constituée le 7 septembre 1746 par Jean Claude Pierson, jardinier en paiement de la maison acquise sur les

religieuses et située à Neufchâteau près de la maison acquise sur les religieuses et située à Neufchâteau près du Mouzon. En 1790 le débiteur de la rente et possesseur de la maison est Michel Cordier, jardinier ; — une rente de 20 francs constituée le 28 janvier 1715 par Sébastien Lallemand et Thomas Humblot laboureurs à Houéville. En 1790, les débiteurs sont Jean-Charles, Claude et Jeanne Chognot, demeurant à Attignéville, enfants de Joseph Chognot ; — une rente de 800 livres en capital constituée le 18 décembre 1669 par Nicolas David, marchand à Martigny-les-Gernonneux. En 1790, le débiteur est le même ; — une rente au capital de 528 livres constituée le 6 février 1788 par Mamelet de Bulgnéville.

1691-an IV

XLIII H 8

(Liasse). — 10 pièces parchemin, 11 pièces papier.

**Biens du couvent : NEUFCHATEAU. Terrains et jardins du couvent rue de Han et rue Verdunoise<sup>1</sup>.**

Adjudication à Nicolas Vallée, résidant à Neufchâteau d'une maison sise en la rue de Han venant des religieuses de la Congrégation Notre-Dame par acquêt fait par elles en 1626 sur Bastien Noël, marchand à Gondrecourt : l'adjudication est faite pour 2.000 francs. 1630, 27 mars. 1 pièce papier. — Acquêt par les religieuses sur Jeanne Haccourt veuve en 1ères noces de Demenge Guichard, femme présente et de Claude Mutel, procureur d'office à Liffol-le-Grand, demeurant à Neufchâteau, pour la moitié, et sur Jean Voitier, valet de garde robe de S. A., son gendre, mari de Charlette Guichard, pour l'autre moitié, d'un jardin sis rue du Han entre le jardin du couvent de la Congrégation N. D. et le jardin des religieuses, provenant de feu Ravul Demenge, bourgeois de Neufchâteau, avec le droit de passage et sortie sur la rue, comme en ont joui les défunts Demenge Guichard et Raoul Demenge ; "avec la place devant à mettre amandement, comme aussi un jour a prendre sur le jardin desdits nimeurs lors guelarsd R M et religieuses acquesteresses viendroient a bastir soit eglise ou autre bastiment". 1662, 4 août. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Mansuy Philibert, maire de Neufchâteau pour 420 francs, d'une meix potager sis en la rue Verdunoise "enfermé de muraille" provenant de feu Nicolas Pra. 1673, 29 juillet. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Denis Quinot, marchand à Neufchâteau, d'un meix sis rue Verdunoise au-dessous du meix du monastère : pour 400 francs. 1673, 16 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Marguerite Mourot, veuve de Nicolas Petrez, ancien maire de Neufchâteau, pour 200 francs, d'un jardin sis rue Verdunoise entouré par les propriétés des religieuses, provenant d'acquêt fait par la venderesse sur Jacques Masson et Jeanne Maubrun, sa femme, le 13 avril 1676 (contrat du 13 avril 1676 joint). 1677, 9 septembre. 2 pièces parchemin. — Reconnaissance de droits dotaux en faveur de Françoise Jacquin par Nicolas Chapuis, son mari, maître sculpteur et doreur du lieu de Neufchâteau en Lorraine, demeurant en la ville de Grenoble : pour les sommes reçues de sa femme depuis leur contrat de mariage du 10 novembre 1638. Nicolas Chapuis lui assigne une somme de 1800 livres sur tous ses biens de Lorraine et Dauphiné. 1682, 12 avril. 1 pièce papier. — Acquêt par Louis Duchesne, tisserand à Neufchâteau, et Marguerite Remy, sa femme, sur les religieuses de la Congrégation N. D. de Neufchâteau, pour 310 francs d'un meix fermé de muraille sis rue Verdunoise entre les Annonciades et la veuve Louis Guerin, provenant d'acquêt fait par les dites religieuses de la Congrégation sur feu Mansuy Philibert le 18 octobre 1673. 1684, 26 février. 1 pièce papier. — Acquêt par Jean Huguet et Etienne Foissey, marchands à Neufchâteau sur Marie et Antoinette Chapuis, demeurant audit lieu, filles de Claude Chapuis, sculpteur à Neufchâteau, et de Claudine Bayle, des droits et hypothèques qu'elles possèdent en 1/8<sup>e</sup> de maison sise rue du Han voisine de celle des Annonciades, une portion de jardin sise "aux vieux Bordelles au ban de Rouceux, etc." pour 90 livres. 1702, 12 août. 1 pièce parchemin. — Donation aux religieuses par Claude Louise Adam, veuve en premières noces du sieur Gonzelet et en 2<sup>ème</sup> de sieur Charles François Durand, chevalier, seigneur de Valdech, conseiller d'Etat, président de la Cour souveraine du prince de Vaudémont, demeurant à Commercy, pour la profession de sa fille Barbe Françoise Gonzelet, novice sous le nom de sa sœur Marie de l'Incarnation, des droits hérités du feu sieur Gonzelet dans une maison sise rue du Han, conformément au traité passé le 10 mai 1712 entre le feu sieur Charles François Durand et les religieuses, 1713, 26 août. 1 pièce papier. — Acquêt par les religieuses sur Jean Huguet,

<sup>1</sup> Ancienne liasse cotée XX.

seigneur de Goncourt, Courcelles, Dollaincourt, demeurant à Neufchâteau pour 332 francs, d'un meix clos de murs sis rue Verdunoise, provenant d'acquêt fait par lui sur Marie Perin, veuve de François Thomas, tisserand à Neufchâteau, et de Madeleine et Jeanne Thomas, ses filles, par acte du 25 juillet 1708. 1715, 4 mars. 1 pièce parchemin. — Quittance d'un cens dû par les religieuses sur Alexandre de Mouginot, seigneur de Noncourt, cens dont était chargé leur acquêt de M. Gonzelet. 1742, 14 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt fait par les religieuses au seigneur de Noncourt, Courcelles et Dolaincourt, demeurant à St Nicolas pour 300 livres, d'un jardin sis en la rue Verdunoise, joignant au couvent, et à Jean François Baudinot tailleur. 1743, 26 août ; — acte de mise en possession le 28 août. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Acte de prise de possession du jardin sis rue Verdunoise acquis pour 218 livres par adjudication judiciaire du 22 novembre 1746 sur les biens décrétés de Jean François Baudinot tailleur d'habits à Neufchâteau : jardin situé entre les religieuses et Nicolas Martel. 1747, 11 janvier. 1 pièce papier. — Abandonnement et transaction par laquelle Nicolas Martel, tisserand à Neufchâteau, cède aux religieuses un jardin potager situé en la rue Verdunoise. 1748, 3 mars-10 mai. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1630-1748

**XLIII H 9**

(Liasse). — 1 pièce parchemin.

**Biens du couvent : ATTIGNEVILLE.**

Echange de chenevières à Attigneville entre les religieuses annonciades de Neufchâteau et Gérard Mourot, marchand à Attigneville. 1713, 28 mars. 1 pièce parchemin.

1713

**XLIII H 10**

(Liasse). — 1 pièce papier.

**Biens du couvent : BRANCOURT.**

Bail pour neuf ans à Augustin Messenger, laboureur à Brancourt du gagnage de Brancourt, moyennant 37 paires de résaux, mesure de Nancy, moitié blé, moitié avoine, 2 bichets d'orge, 3 voitures de paille de blé, 1 voiture de foin par an. 1786, 4 décembre. 1 pièce papier.

1786

**XLIII H 11**

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

**Biens du couvent : BULGNEVILLE. Titres et pieds de terre<sup>1</sup>.**

Donation faite à son entrée au couvent par Anne Angélique Batin, fille émancipée, avec l'agrément du sieur d'Ourches, colonel de cavalerie, son beau-père, de Claude La Vallée, dame d'Ourches, sa mère, de François Batin, seigneur d'Ausainvillers, de Nicolas Batin, seigneur de Contrexéville, ses frères, de Nicolas de La Vallée Houdreville, seigneur de St Lieger et Housseville son oncle maternel, au couvent des Annonciades de Neufchâteau, de tous ses biens, savoir : une maison et un gagnage à Bulgnéville, un gagnage à They-sous-Montfort, un gagnage à Hagnéville, un gagnage à Ollainville, un tiers lui appartenant dans la maison située sur la place du Marché à Neufchâteau, et sa part dans les rentes de l'héritage de feu François Batin, son père. 1668, 27 septembre. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Extrait de l'enchère et adjudication faites aux religieuses de tous les immeubles provenant de François Le Deul de Bulgnéville. 1674, 28 février. 1 pièce papier. — Sentence rendue à la prévôté de Bulgnéville en faveur des religieuses contre le sieur Noiroit de Tornay, demeurant à Langres, comme ayant pris fait et cause pour Jean Pierrot, Jean Guillaume et Charles Collot, ses fermiers, demeurant à Bulgnéville, condamné à se désister de 3 quarts de terre au lieu dit "en Florichamps" et d'un jour "sur la courbe Maubert" et à restituer les fruits par lui perçus depuis 1674. 1677, 5 août. 1 pièce papier. — Acquêt par les religieuses agissant par Nicolas Robert, prévôt en la baronnie de Beaufremont, pour 140 francs barrois et 3 francs de vin sur Marie Blanchelaine, veuve de Claude Thomas, et ses fils Jean et Joseph Thomas, d'un jour de terre dit "En Courberoy", et d'autres terres "derrier Saurupt" et "en la Grande Voye". 1710, 10 janvier. 1 pièce parchemin. — Déclarations et pieds-terriers du gagnage de Bulgnéville, en 1671 : les déclarants

<sup>1</sup> ?????

sont Jean Dugoy, lieutenant des prévôtés de Bulgnéville, amodiateur du gagnage, Hilaire Didier et Nicolas Gaillard les plus vieux des laboureurs de Bulgnéville en 1675 : déclarations de biens de François le Deul. — En 1748 : déclaration du gagnage par Charles Bastien, fermier. — En 1770 : déclarations par le même. 4 cahiers papier.

1668-1770

**XLIII H 12**

(Liasse). — 2 pièces papier.

**Biens du couvent : FRUZE.**

Bail pour neuf ans par les religieuses à Jean Messenger, censitaire perpétuel du moulin de Soulosse du gagnage du couvent sis aux bans de Fruze et de Soulosse, moyennant 80 livres et deux livres de bon chanvre par an. 1778, 22 février. 1 pièce papier. — Reconduction de bail. 1787, 1<sup>er</sup> mars. 1 pièce papier.

1778-1787

**XLIII H 13**

(Liasse). — 23 pièces parchemin.

**Biens du couvent : GIRONCOURT. Anciens titres de propriété<sup>1</sup>.**

Acquêt par Nicolas Huguenin et Claudon, sa femme, sur Jehan Touloyt, de Gironcourt, et Nicole sa femme, pour 12 francs, d'un jour de terre "En basemont", et de 3 quarts de terre "En Franoy". 1530 (v. s.), 30 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Huguenin et Claudon sa femme, sur Jehan Guillemain, de Gironcourt, pour 3 francs et demi, d'un demi jour de terre "en Hudelevaux". 1530 (v. s.), 22 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par le même sur Ysabelle, veuve de Jehan Breton, de Houécourt, de 3 quarts de terre "sur le cretz". 1530 (v. s.), 22 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt sur Jaspaire Lauliey, de Gironcourt, pour 10 francs, de 3 quarts de terre "En Godamont", d'un demi jour "de la l'Estang". 1530 (v. s.), 22 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt sur Henry Grolaye de Morelmaison, et Jannon, sa femme, pour 3 francs et demi, d'un demi jour "en Rebechant". 1530 (v. s.), 22 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt sur Claude Poirier, de Gironcourt, et Ysabelle, sa femme, pour 5 francs, de 3 quarts de terre au finage de Morelmaison, lieu dit "En Grepeire". 1530, 22 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Colas Euguenin, bourgeois de Neufchâteau, et Claudon, sa femme, sur Henry Morelot, de Gironcourt, pour 10 francs et 10 gros, de 3 quarts de terre au lieu dit "au blanc poirier", du tiers de 2 jours au lieu dit "en amousière", et d'un demi jour "au porrey de Nancey". 1530, 30 décembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par le même sur Didier Poixier de Gironcourt, pour 5 francs et 8 gros, d'un jour de terre "en amsière". 1530, 30 décembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Huguenin, pelletier à Neufchâteau et Claudon, sa femme, sur Didier Bateurdot, de Gironcourt demeurant à Paris, pour 30 francs, d'héritages sis aux bans de Gironcourt et de Morelmaison (*Mormaison*), lieux dits "A Rebechaine", "en Sauron", "en Fraisnoys", "devant le Mont", "en Bomont", "en Neyoseyre". 1531, 17 juin. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Huguenin, bourgeois de Neufchâteau et Claudon, sa femme, sur Claude Poirrier, de Gironcourt, et Ysabelle, sa femme pour 12 francs, d'un pré au finage de Morelmaison lieu dit "en Fonnel". Symon, tabellion. 1531 (v. s.), 4 mars. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Huguenin, marchand à Neufchâteau, sur Claudon Grandmaire de Biecourt, demeurant à Gironcourt d'un 1/2 jour de terre au ban du dit lieu, lieu dit "a montant de la Lescheire". 1534 (v. s.), 7 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Huguenin, sur Jehan de Greux, demeurant à Gironcourt, et Ydette, sa femme, pour 7 francs et demi, de 3 quarts de terre "dessoubz Genebrouze" et d'un demi jour "en Han". 1536, 30 septembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Huguenin, fils de Nicolas Huguenin, pelletier à Neufchâteau sur Huguenin, fils de feu Jacquot de Vouthon (*Votonis*), demeurant à Neufchâteau, pour 16 francs du huitième appartenant au vendeur dans les héritages lui venant de sa grand mère, à Gironcourt. 1544, 3 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Huguenin Barneffroy, fils de Nicolas Huguenin, pelletier à Neufchâteau sur Jehan de Vouthon (*Voton*) ; aussi pelletier, pour 16 francs, de tout ce que celui-ci possède au ban et finage de Gironcourt. 1545, 25 août. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Claude Thomassin, demeurant à Neufchâteau, receveur pour le bailli de Bassigny, sur Absabon Banneffroy, bonnetier à Neufchâteau, et Pierotte, sa femme, pour 120

---

<sup>1</sup> Ancienne liasse cotée C.

francs lorrains, de la moitié des héritages sis aux bans de Brancourt, Gironcourt et Landaville échus au vendeur par la mort d'Elophe Bannefroy, son frère, et des droits acquis par Nicolas Bonnefroy dit Huguenin, son grand-père, en des héritages sis à Gironcourt. 1588, 28 mai. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Claude Thomassin, lieutenant du bailli de Nancy et receveur au Chatelet et Anne Bannefroy, sa femme, sur Nicolas Bannefroy, bourgeois de Neufchâteau et Catherine, sa femme, du sixième appartenant au dit Nicolas dans le gagnage de Gironcourt laissé par feu Antoine Bannefroy son père ; pour 38 francs ; — acquêt par les mêmes sur Nicolas Vincenot demeurant à Gironcourt, pour 18 francs, d'un pré contenant la levée d'un char de foin sis au finage de Morelmaison, lieu dit "en Bourbelaine". Claude Nicolas, tabellion à Gironcourt. 1591, 26 novembre. 2 pièces parchemin. — Acquêt par noble Claude Thomassin, lieutenant du bailliage de Nancy à Neufchâteau, receveur du bailli de Bassigny et Anne Bannefroy, sa femme, sur Antoine Bannefroy, âgé de 22 ans, pour 60 francs, des héritages échus à celui-ci de son feu père et de Nicolas son frère en un gagnage sis à Gironcourt. 1593, 18 mai. 1 pièce parchemin. — Acquêt par noble Claude Thomassin, lieutenant du bailli de Nancy à Neufchâteau, et Anne Bannefroy, sa femme, sur Nicolas Lallemand tanneur, bourgeois de Neufchâteau et consors tuteurs de Françoise fille mineure de feu Huguenin Bannefroy, et de Marguerite sa femme, de tout ce qui appartient à Nicolas Bannefroy dit Huguenin, grand-père du dit Huguenin Bannefroy, au gagnage de Gironcourt, pour 140 francs<sup>0</sup> 1598, 16 mai. 1 pièce parchemin. — Traité de partage entre Claude Bourguignon, demeurant à Gironcourt, et Jean George, son beau-frère, des héritages situés au finage de Gironcourt et acquis de Joseph Fagotier, avocat à Gondrecourt. 1623, 27 juin. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jean George et Marguerite, sa femme, sur Jean Conexot, maire de Gironcourt, pour 48 francs d'un demi-jour au lieu dit "en la taille" et de la moitié de 3 quarts de terre au lieu dit "en bitriarbure". 1627, 14 mai. 1 pièce parchemin. — Obligation de 380 francs dus par Pierre Parizot, demeurant à Gironcourt, à François Boyer, demeurant à Remicourt (*Remeycourt*), à déduire d'une somme de 612 francs 6 gros portés dans une promesse du 6 août 1698 souscrits par le dit Parizot au profit de Claude Joseph Richard, marchand à Mirecourt. 1699, 28 octobre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Joseph Labbé, demeurant à Rémois (*Raimeix*), sur Pierre Parisot maire à Gironcourt ; et Marguerite Barret, sa femme, pour 3.400 francs et 62 francs de vin, d'une maison et d'héritages sis à Gironcourt en divers lieux dits des saisons du Pont de la Rue et de Bazemont, de prés, de chenevières, formant le gagnage de Gironcourt. 1703, 28 décembre. 1 pièce parchemin.

1530-1703

#### XLIII H 14

(Liasse). — 6 pièces parchemin, 6 pièces papier.

**Biens du couvent : GIRONCOURT, MORELMAISON et SAINT-MENGE. Gagnages : titres et déclarations<sup>1</sup>.**

Acquêt par Jean Rolin, lieutenant au gouvernement de Neufchâteau et Anne de la Vallée, sa femme, sur Charles de la Forge, seigneur voué de Punerot, et Marguerite Petitgost sa femme pour 100 francs de principal et 10 francs de vin, de tous les droits, noms, raisons et actions appartenant à la dite Marguerite Petitgoste dans le gagnage de Gironcourt provenant de Claude de Bar, et qu'elle partageait en indivis avec l'acquéreur. (Claude Marius, tabellion<sup>2</sup>). 1662, 5 juin. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jean Rolin, lieutenant au gouvernement de Neufchâteau et Anne Vallée, son épouse, sur Charles de la Forge, seigneur d'Attignéville en partie et voué de Punerot, et Marguerite Petitgost, sa femme, pour 500 francs de la 6<sup>e</sup> partie des héritages situés au ban de Gironcourt, aux saisons "du Pont de la Rue", "des Bois", "des Angles"<sup>3</sup>. 1675, 10 décembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jean Rolin, lieutenant au gouvernement de Neufchâteau et Anne de la Vallée, son épouse sur François de Tabouret, écuyer, seigneur de Vannecourt (*Wanecourt*) etc., résidant à Manhoué (*Manevoye*), pour 600 francs de principal, d'un gagnage au ban de Gironcourt, détenu à bail par la veuve de Nicolas Nicolas dit Picquot, et de tous les héritages, terres ou vignes, possédés par le vendeur aux bans de Vouxei, Dolaincourt et Joindans. (Claude Marius, tabellion à Neufchâteau<sup>4</sup>). 1678, 20 novembre. 1 pièce parchemin. —

<sup>1</sup> Anciennes pièces cotées DD.

<sup>2</sup> Passé aux Annonciades pour la dot d'Anne Marie Rolin, le 20 juillet 1679.

<sup>3</sup> Au verso Jean Rolin a écrit "Cette lettre d'acquêt n'est plus à moy. Elle appartient au RR mères Annonciades à cause de ma fille sœur Anna Marie de Jésus. Le 20 juillet 1679. J. Rolin". Anne Marie Rolin fit profession le 9 juillet 1679.

<sup>4</sup> Au verso : "Ce contrat est du dot de sœur Marguerite Charlotte Rolin" qui fit profession le 4 juillet 1680.

Décision des maires et gens de justice de Gironcourt muttant Pierre Parisot, fermier des Annonciades à Gironcourt, dans la pleine jouissance de terres au canton de Cravet. 1683. 1 pièce papier. — Acquêt par les religieuses sur Pierre Parizot, laboureur à Gironcourt et Marguerite Barret, sa femme, pour 900 francs barrois comprenant 385 francs 10 gros que les religieuses paieront à Joseph Richard à l'acquit du dit Parizot, 190 francs 6 gros à Marie Boulanger, veuve de La Guerre, et 50 francs pour les intérêts, d'héritages sis aux bans de Gironcourt et bans voisins aux saisons "du Pont de la Ruee" "des Bouées", et des Preys. 1705, 16 décembre. Pouvoir donné par Marguerite Barret à son mari de vendre 14 jours de terres arables à Gironcourt et 2 fauchées de pré à Morelmaison. 1705, 30 novembre. 1 pièce papier, 1 pièce parchemin. — Echange entre les religieuses et d'une part, Didier Mathiot, laboureur à Dommartin, et Barbe Baret, sa femme d'autre part : les religieuses emportent un ½ jour au finage de Gironcourt lieu dit "en Froide Rue", 3 quarts "en Quarle" ; Didier Mathiot et sa femme emportent 1 jour situé à Morelmaison "en Longchamp". 1727, 30 octobre. 2 pièces parchemin. — Pied terrier et déclarations : copie d'un traité de partage entre le sieur Tabouret et ses comparsonniers servant de pied terrier pour les terres acquises par le sieur Rolin, 1623 ; — déclaration des terres et maisons situées tant au finage (de Gironcourt) que ceux de St Menge Dommartin et Morelmaison appartenant aux héritiers de Jean George, 1665 ; — extraits du remembrement du ban de St Menge fait par-devant Jean Pelletier, avocat en la Cour, résidant à Mirecourt pour servir de terrier aux religieuses, et à Pierre Parisot, de Gironcourt, pour les héritages qui ont été reconnus leur appartenir sur le ban de St Menge 1702, 14 décembre. 4 pièces papier.

1662-1727

**XLIII H 15**

(Liasse). — 9 pièces parchemin, 9 pièces papier.

**Biens du couvent : JAINVILLOTTE. Titres et dénombremments<sup>1</sup>.**

Acquêt par Jean Julbin marchand à Jainvillotte et Gienette sa femme, sur Claude Tassard, meunier au dit lieu, pour 92 francs d'un ½ jour au lieu dit "sur le Faing". 1622, 31 mars. 1 pièce parchemin. — 1683-1686. Pièces relatives à la constitution survenue en 1683 entre les religieuses de Jean Pecelle, habitant de Jainvillotte, au sujet de ce terrain "extrait des inventaires de la succession de Jean Julbin, procès-verbal de descente sur les lieux, sentence au profit des dames du 13 juillet 1686. — Acquêt par Nicolas Jublin dit La Moise, marchand à Jainvillotte, et Anne Thiriet, sa femme, sur Demange Barbier, marchand à La Mothe, et Barbe Thouvenel, sa femme, pour 2200 francs, d'héritages sis au ban de Jainvillotte, 1632, 17 janvier. 1 pièce parchemin. — Pieds terriers des lots échus à Dominique Bicquet de Liffol-le-Grand, Nicolas Barrisien, demeurant à Notre Dame de Bon Repos, Nicolas Masson, et Jeanne Gaudel, veuve de Nicolas Chapelier dans les biens de Jean Jublin de la Moise. Par actes des 19 octobre 1680 et 5 janvier 1682, les religieuses acquièrent les lots 1<sup>o</sup>) de Dominique Bicquet et Nicolas Barrisien, pour 900 francs chacun ; 2<sup>o</sup>) des héritiers de Nicolas Masson : Jean Masson et Nicolas Bazin, son beau-frère, mari de Claude Masson. 1669-1682. 2 pièces parchemin, 3 pièces papier. — Adjudication pour les religieuses des immeubles de Pierre Girard, sis à Jainvillotte. 1681, 8 juillet. 1 pièce parchemin, copie papier. Acquêt par les religieuses sur Michel Julbin, laboureur à Gendreville, pour 1.650 francs barrois d'une maison et de terres à Jainvillotte (*Jenvelotte*) aux saisons "dessoub la ville", "d'Aniaux", "de Grand fontaine", de pré et de vignes. 1683, 7 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Nicolas Ory, laboureur à Brechaincourt, et Marguerite Simonet, sa femme, pour 1200 francs, d'héritages sis à Jainvillotte aux saisons "de Grand fontaine", "de dessoub la ville" "d'Aniaux" et de pré. 1730, 2 novembre, 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Didier Joseph et Nicolas Henriot, couvreurs à Jainvillotte, lieu dit "En Navieux" d'un ¼ et demi au lieu dit "En courbillon" et d'un ¼ au lieu dit "En Luey". 1733, 24 octobre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Jean Chapelier, manouvrier à Jainvillotte, pour 66 livres d'un ¼ et demi de pré, lieu dit "En Naviaux au dessous des Boques espines". 1734, 22 octobre. 1 pièce parchemin.

1622-1734

**HLIII H 16**

(Liasse). — 1 cahier et 3 pièces parchemin.

<sup>1</sup> Ancienne liasses FF et HH.

**Biens du couvent : LONGCHAMP SOUS CHATENOIS. Titre et déclarations du gagnage<sup>1</sup>.**

Déclaration des héritages adjugés à Christophe Le Preudhomme seigneur de Monthairon et Vitrimont, premier maître des requêtes de Lorraine sur la succession de Adam Deschamps de Mirecourt. 1666, 11 août. — Acquêt par les religieuses, agissant par Jean Rolin, lieutenant au gouvernement de Neufchâteau, sur Christophe Le Preudhomme, seigneur de Monthairon et de Vitrimont, premier maître des requêtes de Lorraine, demeurant à Nancy, pour 2.500 francs de principal et 51 francs pour les frais du départ de cour, de deux gagnages sis aux bans de Balléville et de Longchamp adjugés au vendeur le 11 août 1666 sur la succession de feu Adam Deschamps, demeurant à Mirecourt. 1678, 22 avril. — Echange d'immeubles entre les religieuses et Pierre Mengin, régent des écoles de Lonchamp : aux premières un demi jour de terre sur le ban de Darney-aux-Chênes, lieu dit "au Pasturaux" et un autre "au Grandchamps" ; au second un pré au ban d'Ollainville et de 50 francs de soulte. 1727, 8 mars. — Echange entre les religieuses et Jean Baptiste Andreu, avocat à la Cour : les premières emportent une fauchée de pré "au migrant prey" ; le second, une fauchée "a la curtille". 1748, 2 décembre. 4 pièces parchemin.

1666-1748

**XLIII H 17**

(Liasse). — 1 pièce papier.

**Biens du couvent : MORIVILLE<sup>2</sup>.**

Déclaration des héritages composant le gagnage appartenant aux Dames Annonciades, par Marguerite Boulanger, veuve de Claude Urguet : saisons "de Cheminé", "des Quartiers", "de Cruchamp", prés, chenevières. 1770, 30 novembre. 1 pièce papier.

1770

**XLIII H 18**

(Liasse). — 16 pièces parchemin, 6 pièces papier.

**Biens du couvent : OLLAINVILLE<sup>3</sup>. Titres et déclarations.**

Acquêts de Jean de Bar marchand bourgeois de Neufchâteau, maire de Neufchâteau en 1589 et de Jacquotte, sa femme, dur Michel de Saint-Pierre, valet de chambre, chirugien de S. A. 24 décembre 1569, d'un gagnage provenant de Gerard Fredault ; ratifications par la veuve et les enfants de Gerard Fredault le 31 janvier 1570 (n. s.). 3 pièces parchemin. — Sur Merthemine Roussel, demeurant à Ollainville, lieu dit "au Mutrigny de la Praye". 31 mai, 1570 ; — sur Nicolas Voitier, laboureur à Ollainville d'un pré "en la Couvée des Essartz du prey joxemel" ; 5 mai 1582 ; — sur Claude Margeolle, demeurant à Ollainville, au lieu dit "entre deux closels". 8 février 1583 ; — sur Claude Margeolle, laboureur à Ollainville d'une maison en la rue du Mourtier, 8 février 1589 ; — sur Didier Marjolle, de 6 jours de terrain. 31 octobre 1592 ; — bail de ces terres au vendeur ; — sur Didier Margeolle ; lieu dit "au Prey Saingny". 23 octobre 1593 ; — sur Didier Merjole, demeurant à Auzainvillers : fauchée au Montchanault". 30 avril 1594 ; — sur Claude Marjolle. 25 février 1595 ; — échange entre François de Bar, contrôleur en la gruerie de Neufchâteau, et Claude Roussel, vigneron, agissant au nom de Gaspard Bastien, avocat à Bulgnéville : le dit Bastien reçoit de l'échange ce que le dit de Bar possédait en une maisière sise à Ollainville en la rue .... ; et François de Bar reçoit un 1/2 jour de vigne au ban de Neufchâteau. 1630, le 13 mai. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Christophe Viriot, seigneur de Chevaux, résidant à Ollainville, 21 jours de terres aux 3 saisons, restant d'un gagnage par lui vendu à François Sallet. 1676, 4 février ; — pied terrier de ces biens saisons "de la les Vauls", "de la Cumenne ou Seurons", de Bauchien". 1676, 2 février. 1 pièce parchemin, une pièce papier. — Pied terrier des terres dont les religieuses ont fait l'acquêt pour 1200 francs par contrat du 12 juillet 1675 avec Jean de Condé, écuyer à Pompey, et Claude Thérèse de Salmon, son épouse : Saisons de la Coupe haye et de Poirierchamp, saison de Birdon. 1675, 18 décembre. 1 pièce papier. — Déclarations des héritages appartenant aux annonciades à Ollainville, faites par Jean Renault et Hilaire Renault (1752) Jean François et Etienne Renaud fils

<sup>1</sup> Ancienne liasse cotée YY.

<sup>2</sup> Pièce cotée anciennement PP.

<sup>3</sup> Ancienne liasse cotée BB.

de Charles Renaud, fermiers des dits héritages (1770). 3 pièces papier.

1569-1770

**XLIII H 19**

(Liasse). — 14 pièces parchemin, 4 pièces papier.

**Biens du couvent : RAINVILLE. Titres et pieds terriers<sup>1</sup>.**

Echange de terres sises à Rainville entre Thiery Mouginel et Nicolas Boulanger : le premier emporte un demi jour lieu dit "en la Presle", le second un demi jour au lieu dit "ou mont la Maix". Thierry Mouginel ratifie d'autre part la vente qu'il a faite audit Boulanger d'un demi jour de terre au lieu dit "En la corvée Le mairelya". 1666, 20 août. 1 pièce parchemin. — Acquêt par André Menginel et François Thomas, laboureurs à Rainville, sur Perrin Humbert, laboureur à Aouze, pour 73 francs 6 gros barrois, d'un closel sis à Rainville au lieu dit "En Latte". 1681, 10 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Didier Rollin, marchand et hôtelier demeurant à Rainville, et Claudon Remy, sa femme, de la moitié des héritages appartenant au vendeur sur les bans de Rainville et joignants saisons "de Rouvet", "des Travaux", "du hault de Villay", des Preys, pour 2150 francs. 1682, 30 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt sur les mêmes pour 300 francs d'un pré contenant la levé de 2 chars et demi de foin sis partie au ban de Rainville et partie au ban de St Paul, lieu dit "au Gris Breux". Ce pré avait été acquis par Sebastien Pillard marchand à St Paul, de Philibert Humbert le 4 décembre 1681. 1682, 13 octobre. 2 pièces parchemin. — Acquêt par les religieuses sur André Menginel, laboureur à Rainville, et Marguerite Odinot, sa femme, pour 900 francs, d'héritages sis au ban de Rainville, saisons "de Rouvet", "du Hault de Vela", "des Travaux"<sup>2</sup>. 1682, 22 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Perrin Humbert, laboureur à Aouze, pour 900 francs, d'héritages sis au ban de Rainville, saisons de "Travaux", "du haut de Velart", "Preys". 1682, 16 mars. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Estienne de la Cour Les Moines, ci-devant capitaine de cavalerie, demeurant à Gironcourt, et Jeanne Nicolas, sa femme, pour 900 francs, d'héritages sis à Rainville, saisons de "Rouvez", des "Travaux", "du haut de Villa", "des Preys"<sup>3</sup>. 1682, 3 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Nicolas Menginel, laboureur à Rainville et Florentin Humbert, sa femme, pour 250 francs, de prés sis au finage de St Paul aux lieux dits "Aux Dardelles", "au Pommier", "gros Breux". 1682, 14 mai. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Didier Rollin, ancien maire de Rainville, et Claudon, sa femme, sur Girard Mougel, laboureur à Biecourt, pour 50 francs d'un pré sis au finage de St Paul, lieu dit "en la Haulte Layel". 1682, 20 août. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Hilaire Boulanger laboureur à Rainville, et

Barbe Menginelle, sa femme, et Nicolas Humbert, pour 600 francs, d'héritages sis à Rainville en la saison "du haut de Vellart", en celle de "Rouvet". 1682, 1<sup>er</sup> décembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur André Mouginel et François Humbert, laboureur à Rainville, pour 170 francs, d'une chenevière lieu dit "a latte". 1682, 28 décembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Dominique Humbert fils de Perrin Humbert, charpentier, pour 200 francs de la moitié d'un pré sis au ban de Removille, lieu dit "en Gilbanvoye". 1684, 8 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Hilaire Boulanger, laboureur à St Paul et Barbe Menginel, sa femme, pour 150 francs, d'une chenevière contenant demi jour sise à Rainville lieu dit "au Rousselot". 1690, 23 juin. 1 pièce parchemin. — Déport fait par Sébastien Pillard, marchand demeurant à St Paul, d'une pièce de pré sise aux bans de St Paul et Rainville contestée avec les religieuses, cette pièce étant comprise dans l'acquêt fait par celle-ci sur Didier Rollin le 13 octobre 1682. 1691, 3 juillet. 1 pièce papier. — Pied terrier du remembrement des bans et finages de Balleville et Le Mesnil ; — pied terrier des prés appartenant aux religieuses au finage de St Paul, dépendant de leur gagnage de Rainville. 1712-1713. 3 pièces papier.

1666-1712

**XLIII H 20**

(Liasse). — 25 pièces parchemin.

**Biens du couvent : ROUVRES-LA-CHETIVE. Anciens titres<sup>4</sup>.**

<sup>1</sup> Ancienne liasse cotée H.

<sup>2</sup> Au dos. Acquêt le 23 mars 1682 sur les mêmes pour 200 francs, d'un closel "derrier Rognon".

<sup>3</sup> Au dos, le 24 novembre 1583, les veuve et héritiers du dit Estienne de la Cour changeant un quart et demi de terre compris dans la vente par au autre.

<sup>4</sup> Ancienne liasse cotée F.

Obligation de 47 francs dus par Vincent Pierron, demeurant à Attignéville, à noble Nicolas Thomassin, sieur de la Vaux et d'Attignéville, pour grains vendus. 1623, 21 janvier. 1 pièce parchemin. — Echange entre Elophe Thouvenin, demeurant à Rouvres et Cathin, sa femme, d'une part, et François Collenot le jeune et Idotte, sa femme d'autre part : les premières emportent le 1/5<sup>e</sup> de 2 closels "au Vervaux" et "en repviere". 1626, 28 mars. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Estienne Hurault, de Frébrécourt, et Anne, sa femme, sur Claude, fille de Collin Collenot, de Rouvres-la-Chétive, pour 55 francs, du septième d'un pré "derrier Genevelle". 1642, 24 décembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Liessart et Claude, sa femme, sur Colin Collenot, pour 750 francs, d'une maison sise "en la rue de Genevelle". 1656, 8 novembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Liessart et Claude Collenot, sa femme, sur Thierry Champagne, demeurant à Tilleux, et à Jeannon Pultier, sa femme pour 80 francs, d'un pré au ban de Rouvres-la-Chétive, lieu dit "En Noue". 1665, 8 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Liessart, laboureur à Rouvres-la-Chétive, et Claude Collenot, sa femme, sur Elisabeth Leroy, veuve de Collin Collenot, boulanger à Neufchâteau, pour 32 francs, d'une pièce de terre au lieu dit "En la Deuë de Gennechan". 1666, 23 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Liessart, laboureur à Rouvres-la-Chétive et Claude Collenot, sa femme, sur Elisabeth Leroy, veuve de Collin Collenot, bourgeois de Neufchâteau, pour 34 francs, d'une terre "au poirier du hault". 1666, 20 novembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Liessart sur Jean Peinot pour 12 francs d'une partie de closel "sur le prey Sibille". 1668, 21 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Liessart, laboureur à Rouvres-la-Chétive, et Claude Collenot, sa femme, sur Elisabeth Le Roy, veuve de Collin Collenot, boulanger, bourgeois de Neufchâteau, pour 25 francs de terres aux lieux dits "Dame Le Bois" et "sur l'Escluse". 1668, 20 mars. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Liessart et Claude Colin sa femme sur Elisabeth Leroy, veuve de Colin Collenot, pour 35 francs, de quarts de terre au lieu dit "on Cray". 1669, 27 mars. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Liessart laboureur à Rouvres-la-Chétive, et Claude Collin, sa femme, sur François Thouvenin, veuve de Jean Mougeot, laboureur à Rouvres, pour 20 francs, d'une portion de closel au lieu dit "En Revere". 1671, 7 mars. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les mêmes d'une terre "en la Maxe de Jenneville" et d'un pré au lieu dit "ez Moues" pour 50 francs. 1668, 20 mars. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Liessart et Claude, sa femme, sur Nicolas Thiebault, maréchal à Rouvres pour 15 francs d'une pièce de terre "sur l'escluse" proche du moulin. 1674, 11 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les mêmes sur Didier Toussaint ancien maire, pour 14 francs, d'une pièce de terre "en la Moize derrier Geneville". 1674, 11 janvier. 1 pièce parchemin. — Traité de partage entre Claude Marchal laboureur à Rouvres, et Nicolas Liessart des héritages achetés par eux à feu Elizabeth Leroy, veuve de Collin Collenot, boulanger à Neufchâteau, et à Charles de Dun, maître chirurgien à Maxey-sur-Vaise (*Massey sur Voisze*), et à Janne Collenot sa femme par contrat du 2 juin 1670. 1675, 3 août. 1 pièce parchemin. — Vente par Nicolas Liessart à Jean Midenet, demeurant à Rouvres, et à Elizabeth Larminaux sa femme, pour 12 francs, d'un quart et demi de terre au lieu dit "sur l'essart". 1676, 4 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Liessart laboureur à Rouvres, sur Pierre Thomas, laboureur au Chatelet, et Catherine Poirson, sa femme, pour 48 francs, d'une pièce de terre aboutissant sur les vignes de Grand Chien". 1677, 1<sup>er</sup> mars. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Nicolas Liessart sur Sebastien Gautier recouvreur à Rouvres, et Beatrix Papigny, sa femme, pour 50 francs d'une vigne au lieu dit "au Grand Chien". 1679, 17 mars. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jacquot Bourlier, ancien maire à Rouvres-la-Chétive, et Barbe sa femme, sur Claude Picquonel et François Michelet, laboureurs à Nourroy, pour 600 francs les vins et 14 francs pour le couvre-chef, d'héritages sis au finage de Rouvres. 1686, 29 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Catherine Liessart sur Elizabeth sa sœur, veuve d'Epvre Gauthier, demeurant à Rouvres, pour 143 francs, de terres "dessous les vignes de Grand chien", "au Villay", "au poirier fourchu", "au noirpoirier", d'un pré "en Noile", d'une chenevière "derriere Genevel". 1688, 8 juin. 1 pièce parchemin. — Acquêt par la même sur Georges Noir, laboureur à Vitel, et Marie Liessart, sa femme, pour 280 francs de divers héritages sis aux saisons "de devant Le Leut" et "de grand chien". 1688, 8 juin. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Catherine Liessart sur Sebastien Begin, maître maçon, bourgeois de Neufchâteau et Claude Florentinne, sa femme, pour 300 francs barrois (128 l. 11 s.), d'une maison et ses dépendances avec un potager derrière en la rue de Genevelle. 1696, 23 mai. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Joseph Bourlier, maître tailleur d'habits, bourgeois de Neufchâteau, sur Claude Bogard l'aîné,

demeurant à Rouvres la Chétive, pour 21 francs, d'une pièce de terre lieu dit "en la Costelle". 1700, 14 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jean Regnaut et Catherine Liessart, sa femme, sur les enfants de sa première femme Marie Leclerc tant ceux nés d'un premier mariage de la dite Marie Leclerc que ceux qu'elle eut de lui, d'une maison en la rue de Geneville. 1701, 25 février. 1 pièce parchemin. — Retrait lignages par Jean Regnaut et Catherine Vaillant sa femme, des biens acquis sur leur gendre Claude Locquier et Jeanne Regnaut sa femme par François Claude, dit la France ; pour 450 francs. 1711, 21 juillet. 1 pièce parchemin.

1623-1711

**XLIII H 21**

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 2 pièces papier.

**Biens du Couvent : ROUVRES-LA-CHETIVE. Titres et déclarations<sup>1</sup>.**

Acquêt par les religieuses sur Joseph Bourlier, marchand, bourgeois de Neufchâteau et Françoise Pater sa femme, pour 2.200 francs, d'un gagnage situé à Rouvres-la-Chétive du rapport du 6 paires de résaux de grains, consistant en terres labourables, prés, chenevières et jardins ; aux saisons " de Grand Chien", "de devant Le Luet, "de Cravez". 1709, 4 mars. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Jean Renault, époux de Catherine Liessard ancien maire à Rouvres-la-Chétive d'héritages sis au ban du dit lieu aux saisons "devant le Luet", "de Grand Chien", "de Cravel", etc. 1729, 6 mai. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Marguerite Liessard, fille majeure, demeurant à Rouvres, pour 488 livres, d'héritages sis à Rouvres-la-Chétive, saisons "de Grand Chien", "de devant le Luet", de Cravé", et de prés, provenant de la succession de Jean Liessard, son père. 1730, 27 juin. 1 pièce parchemin. — Déclarations des terres contenues au gagnage des dames Annonciades à Rouvres-la-Chétive par les fermiers Jacques Perrin et Maurice Perrin, son fils 1740-1770. 2 pièces papier.

1709-1770

**XLIII H 22**

(Liasse). — 9 pièces parchemin, 2 pièces papier, 2 cahiers papier.

**Biens du couvent : SAINT-PAUL. Titres de propriété. Baux et déclarations<sup>2</sup>.**

Acquêt par la maire Jehan Mengin de Gironcourt, sur Claudon Gérard, demeurant à St Paul (*St Pol*), et Mengeotte, sa femme, pour 3 francs 9 gros, de la moitié d'un jardin sis à St Paul "en la rue Monnes". 1552, (v. s.), 26 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jehan Mengin dit Houdonville, bourgeois de Neufchâteau, et Françoise, sa femme, sur le maire Claudon Maillart, de St Paul, Mougeotte, sa femme, et Claudon Pollon, garant de sa femme Alix, pour 7 francs 6 gros, d'une "Thille de prey" sise au ban de St Paul, lieu dit "de la l'eaue". 1566, 25 juillet. 1 pièce parchemin. — Acquêt par noble Jean Houdreville, receveur à Neufchâteau, et Jeanne Haraudel, sa femme sur Laurent Mengin, demeurant à St Paul, du cinquième d'une "theille deprey", lieu dit " de la l'eaue", du cinquième d'un pré "en mes bas fontaine", et du cinquième d'une "theille de prey" au lieu dit "En Laschere", pour 14 francs. 1587, 4 juillet. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jehan de Houdreville, seigneur de St Léger, Mandres sur Vair en partie, etc., lieutenant du bailli de Vosges à Neufchâteau, sur Jacquot Ferryot, laboureur à St Paul, et Pauline, sa femme, pour 8 francs, d'une pièce de terre "derrier les vignes". 1603, 24 mai. 1 pièce parchemin. — Dot de Gabrielle de la Vallée, religieuse, par laquelle Nicolas de la Vallée de Houdreville, seigneur de Saint Léger et de Housseville et Barbe de Maimbourg, ses père et mère, donnent au couvent le gagnage de Saint-Paul et une somme de 1500 francs dont 1200 francs en constitution de rente et 300 francs pour les meubles de la Gabrielle. 1664, 16 décembre 1 pièce papier. — Echange entre Nicolas de la Vallée de Houdreville, au nom des religieuses d'une part, Didier Coinet et Claude Begin, laboureurs à Saint-Paul d'autre part, de terres sises "soub la haye du Bié", "en la voye de la maix" et "en champ derrier le jardin de la cure". 1669, 30 septembre. 1 pièce parchemin. — Bail du gagnage à Catherine, veuve de Nicolas Bastien de Saint-Paul. 1677. 1 pièce parchemin. — Bail à Denis Colleson. 1684. 1 pièce papier. — Acquêt du gagnage appartenant à Claude Foliot, marchand à Saint-Paul pour 1220 livres. 1731, 5 février. 1 pièce parchemin. — Complément de cet acquêt. 1731, 4 juin. 1 pièce parchemin. — Pied terrier des héritages distribués aux RR. MM. supérieures et religieuses annonciades de Neufchâteau au remembrement général du ban et finage

<sup>1</sup> Ancienne liasse cotée G.

<sup>2</sup> Anciennes liasses cotées RR et QQ.

de St Paul, 1711. Déclaration des héritages qui composent le gagnage de Saint-Paul, donnée par Joseph Gerard et Claude Begin, fermiers du dit gagnage : Saisons de Rupt, du Bied, de Velard etc. 1770. 1 pièce 2 cahiers papier.

1552-1770

**XLIII H 23**

(Liasse). — 50 pièces parchemin.

**Biens du couvent : VIVIERS-LES-OFFROICOURT<sup>1</sup>.**

Grosses des acquêts faits par Claudin Bonlarron, de Mattaincourt à Viviers les Offroicourt, échus au sieur du Coin puis aux religieuses Annonciades. 50 pièces parchemin.

1587-1635

**XLIII H 24**

(Registre). — 1 registre de 12 feuillets papier.

**Etats du temporel du monastère.**

Ces états indiquent les recettes et les dépenses. De 1755 à 1758 les recettes ont été de 19.195 livres, 3 sols, 2 liards et les dépenses de 17.920 livres, 10 sols, 2 liards ; de 1785 à 1788, les recettes ont été de 23.954 livres 7 sols, les dépenses de 20.738 livres, 13 sols. Les recettes comprennent les revenus en nature des 19 gagnages, les rentes, les fermages en argent de 2 gagnages, les dots des religieuses, le produit de la vente des grains et des ouvrages faits par les religieuses<sup>2</sup>. Les dépenses consistent en achat de vin, d'étoffes, d'ornements, constructions ou réparations de bâtiments (v. g. coût d'un bâtiment) pendant la période 1770-1773 : 20.078 livres, dettes passives, droits d'amortissement, don gratuit etc. Chaque état est signé de la supérieure et des vice-gérante, procureuse et discrètes. Il est vu et approuvé : en 1758 et 1761 par de Noncourt, curé de Neufchâteau, supérieur du couvent ; en 1764 par l'abbé de Luther, vicaire général, commissaire de l'évêque de Toul ; en 1770, 1773, 1779 et 1782 par Thenon, curé de Mont ; en 1785 par Aulnoit, curé de Neufchâteau ; en 1788 par Thenon, curé de Mont.

1755-1788

**XLIII H 25**

(Liasse). — 1 cahier de 7 feuillets papier.

**Comptes : recettes.**

Ce cahier contient les recettes faites de mai 1788 à juillet 1790. Elles sont relevées mois par mois. Les comptes sont arrêtés le 6 mai 1789 et le 6 mai 1790. Du 6 mai 1788 au 6 mai 1789 les recettes montent à 8 954 livres, 2 sols, 3 liards (contre 9.566 livres, 8 sols de dépenses) ; du 6 mai 1789 au 6 mai 1790 elles montent à 7.460 livres, 17 sols, 3 liards (contre 6.565 livres, 3 sols de dépenses). 1 cahier de 7 feuillets papier.

1788-1790

**XLIII H 26**

(Liasse). — 1 cahier de 18 feuillets papier.

**Comptes : dépenses.**

Comme pour les recettes, ce compte est divisé par mois ; il contient les dépenses de mai 1788 à décembre 1790. Il est arrêté au 6 mai 1789, au 6 mai 1790 ; l'arrêté de compte est signé par la supérieure, vice-gérante, procureuse et discrètes. Le 2 août 1790, il porte l'arrêté de compte de Charles Nicolas Antoine d'Hennezel, président du Directoire du district de Neufchâteau. Août 1788 : "Payé à Antoine pour 5 journées d'eglouette, 5 livres. Pour le mois du patre 15 sous..". Octobre 1788 : ".. Payé à monsieur de Breaux pour une année de decerte, 300 livres..." Novembre 1788 : S. .Payé pour le sermon et les célébrans de la Présentation, 10 livres, 15 sols, 1 liard...". Décembre 1788 : ".. Donnée pour la charité et l'aumône publique, 37 livres". Janvier 1789 : "..Payé pour une année de don gratuit, 428 livres, 8 sols, 1 liard. Payé à Monsieur Garnier pour ses honorér, 62 livres. Payé à monsieur Salin pour les drogues fournies a la maison, 27 livres, 15 sols. Payé à Monsieur Belot des drogues fournie à la maison, 42 livres 10 sol 2 liards. Payé à Monsieur Bouvenot pour des saignée et autre, 18 livres, 12 sols. Payé à Genilotte pour des

<sup>1</sup> Liasse cotée P.

<sup>2</sup> Celles-ci ont fait de 1755 à 1758, 22 pièces de toile tant lin que chanvre, de 1755 à 1761, 24 pièces, etc.

ouvrages à la maison, 15 livres, 10 sols... Payé pour les étrennes des filles et des serveurs de la messe, 3 livres, 2 sols... Donnée par charité pour l'aumône publique, 22 livres, 15 sols... Payé a Bastien Seillé pour piller de l'orge et sier du bois, 2 livres, 4 sols..". Juin 1790 "...Payé et avancé le gage a Mennette et a Babeth, 124 livres...".

1788-1790

**XLIII H 27**

(Liasse). — 10 pièces papier.

**Procès.**

Pièces de procès entre les annonciades et Lambert Pucelle, marchand, Marie Catherine Duval son épouse et Jean Claude Duval, laboureur à Attignéville au sujet d'anticipation d'une pièce de terre sise à Attignéville, lieu dit "au fond de la chenevière".

1789-1790

**XLIII H 28**

(Liasse). — 1 cahier de 14 feuillets papier.

**Constitutions et gagnages.**

"Etat détaillé des constitutions appartenantes aux Dames de l'annonciade royale de Neufchâteau ainsi que des gagnages et des titres et papiers qui justifient la propriété des dits gagnages"..<sup>1</sup>. En 1790, le monastère possédait 14 gagnages dont les canons étaient payés en nature et 5 affermés en argent. Ces 14 gagnages sont : Attignéville, Brancourt, Châtenois, Bulgnéville, Gironcourt, Gemmelaincourt, Moriville, Jainvilotte, Longchamp-sous-Châtenois, Ollainville, Vaudoncourt, Rouvre-la-Chétive, Saint-paul, Rainville. Les 5 noms sont : La Vacheresse, Viviers-les-Offroicourt, Offroicourt, Fruze et They-sous-Montfort. Les revenus du couvant : valeur des canons en grains 3816 livres, 16 sols, 8 deniers ; canon en argent 892 livres ; rentes 2185 livres, 16 sols, 4 deniers sont évalués à 6894 livres, 13 sols. La plupart des liasses de titres et papiers signalées par l'inventaire sont perdus : une liasse de 48 pièces cotées A concernant le gagnage de Bulgnéville ; une laisse de 5 pièces cotées J concernant Rainville, les liasses L (68 pièces), M (22 titres), N (7 pièces), O (17 pièces), P (26 pièces), Q (13 pièces), R (7 pièces), S (7 pièces), T (11 pièces), U (5 pièces), V ( 5 pièces), X (9 pièces), Y (7 pièces), Z (29 pièces), et AA (26 pièces), concernant Brancourt ; ces liasses CC (15 pièces) et DD (5 pièces) concernant They-sous-Montfort ; EE (11 pièces) concernant La Vacheresse ; GG (4 pièces) concernant Jainvilotte ; KK (7 pièces) concernant Châtenois ; LL (6 pièces) et MM (9 pièces) concernant Viviers ; NN (19 pièces) concernant Fruze ; OO (12 pièces) concernant Vaudoncourt ; SS (4 pièces) concernant Gemmelaincourt ; TT (10 pièces), UU (1 pièce) et VV (5 pièces) concernant Offroicourt<sup>2</sup>. 1790, 2 août. 1 cahier de 14 feuillets.

1790

**XLIII H 29**

(Liasse). — 22 pièces papier, 2 pièces imprimées.

**Application des lois de l'Assemblée nationale.**

Serment civique et traitement ecclésiastiques : procès-verbaux, pétitions, arrêtés et délibération du Directoire du district. Demêlés des religieuses acte de Jean Baptiste de Braux, leur Directeur avec la municipalité de Neufchâteau.

1791

<sup>1</sup> Cet inventaire n'a pas été signalé par A. Philippe *op. cit.*

<sup>2</sup> A la fin de l'inventaire, certificat de par Jean Claude François Dufey, administrateur du Directoire du district de Neufchâteau, des titres de rentes et baux, du 4 novembre 1791 ; suivi d'un autre certificat de Doublat , secrétaire commis par le Directoire du district de Neufchâteau pour le transport des titres des maisons religieuses aux archives du secrétariat du district, qu'il a fait retirer du monastère les titres tels qu'ils sont détaillés dans l'inventaire.